

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.53 B

Déchèterie de Soyaux - Validation du programme

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.53 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

DECHETERIE DE SOYAux - VALIDATION DU PROGRAMME

Pilier : 9 UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : 905 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

Enjeux : 90501-9 UN PATRIMOINE ENTRETENU ET VALORISE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Valorisation du patrimoine et des paysages/Urbanisation, construction et rénovations durables

ODD 12 : Gestion écologique des déchets dangereux/Réduction des déchets, réemploi

Dans le cadre de sa compétence " Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés", GrandAngoulême gère les déchèteries de l'ensemble de son territoire et souhaite réaménager et améliorer le confort des agents sur site mais également l'accueil du public.

La déchèterie de Soyaux a été retenue pour être traitée en priorité, puisqu'elle reçoit près de 70 000 usagers par an. De plus, le site a également fait l'objet de remarques de non-conformité vis-à-vis du traitement des eaux pluviales et de la sécurité incendie, soulevées par les services de la DREAL. Son futur aménagement devra permettre sa mise en conformité réglementaire.

Cette opération vise à construire 150 m² de bâtiments sociaux et techniques (bureau et vestiaires gardiens, local outils, local réemploi etc ...) et à aménager 2 000 m² d'espaces extérieurs dédiés aux usagers.

Comme point de départ, GrandAngoulême se référera à la déchèterie réalisée en 2020 sur la commune de l'Isle d'Espagnac qui compte aujourd'hui 132 000 visiteurs annuels. Il s'agit du site le plus fréquenté de l'agglomération.

Le coût des travaux pour la déchèterie de Soyaux est estimé à 925 000 € HT. Dans l'état actuel des estimations, et sous réserve d'un chiffrage plus précis par la maîtrise d'œuvre, le programme nécessitera probablement une revalorisation de l'autorisation de programme.

La mission de maîtrise d'œuvre relève du domaine fonctionnel « bâtiments – réutilisation ou réhabilitation » au livre IV, Section II, sous-section 3 de la 2ème partie du code de la commande publique précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

La mission confiée au maître d'œuvre sera composée des éléments suivants :

- les études d'avant-projet (AVP),
- les études de projet (PRO),
- l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- les études d'exécution et de synthèse des ouvrages (EXE-SYN) ou VISA des études d'exécution,
- la direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Compte-tenu de l'estimation financière du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération (toutes les déchetteries) (110 000 € HT), la consultation se fera sous forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20 et R2172-1 à 4 du code de la commande publique.

La forme du contrat sera l'accord-cadre mono-attributaire par passation de marchés subséquents, avec un engagement sur un montant maximum de 600 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre, en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans.

Je vous propose :

DE VALIDER le programme de l'opération de réaménagement de la déchèterie de Soyaux.

D'APPROUVER l'engagement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre suivant une procédure adaptée et les éléments essentiels du dossier de consultation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à signer les documents concernant les procédures d'urbanisme.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_53B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024